



ÉCHOS DE PIOPOLIS

Volume 8, Numéro 4

Novembre 2006

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

La première année de mon mandat de maire a été remplie d'une multitude de dossiers aussi variés qu'intéressants comme il se doit dans une collectivité dynamique. Le discours du maire vous permet de juger de l'administration de votre municipalité. De plus, nous sommes heureux de vous transmettre une foule d'informations pertinentes à la Municipalité.



Enfin, les membres du Conseil et le personnel de la Municipalité se joignent à moi pour vous offrir leurs meilleurs souhaits à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Marc Beaulé, maire

DISCOURS DU MAIRE

Il me fait plaisir, à titre de maire, de vous informer sur la situation financière de la Municipalité de Piopolis conformément aux exigences de la Loi.

Les états financiers de 2005

REVENUS	RÉALISATIONS	BUDGET
Taxes	439 490	413 672
Paiements tenant lieu de taxes	7 500	8 695
Autres revenus de sources locales	461 568	589 890
Transferts	30 486	72 700
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(115 000)	
Total	824 044	1 084 957
 DÉPENSES		
Administration générale	148 343	151 012
Sécurité publique	79 020	77 380
Transport	209 329	358 821
Hygiène du milieu	58 823	59 146
Aménagement, urbanisme	26 698	29 201
Loisirs et culture	71 304	71 541
Frais de financement	8 642	8 663
Total	602 159	755 764
 AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursement de la dette à long terme	91 800	102 200
Autres transferts aux activités	54 573	220 000
Total	146 373	322 200
Surplus avant affectation	75 512	6 993
Réserves financières et fonds réservés	(8 200)	(6 993)
Surplus de l'exercice	67 312	0

De plus, le bilan nous apprend que l'avoir net des contribuables est de 781 034 \$ incluant un surplus accumulé de 83 674 \$.

Le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2005

Nos vérificateurs, le cabinet de comptables **Raymond Chabot Grant Thornton** affirme que les «... états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.»

Le programme triennal d'immobilisation 2006-2007-2008

	2006	2007	2008
Amélioration édifice municipal	15 000 \$		
Chemins municipaux			50 000 \$ ⁽¹⁾
Aqueduc et égouts		4 000 000 \$ ⁽¹⁾	
Quai du village	26 073 \$		
Total	41 073 \$	4 000 000 \$	50 000 \$

⁽¹⁾ Projets conditionnels à l'obtention de subventions

Rémunération et allocation des dépenses des membres du Conseil en 2006

	Rémunération par élu	Allocation des dépenses par élu	Total par élu
Maire	4 374\$	2 187\$	6 561\$
Conseiller (ère)	1 458\$	729\$	2 187\$
Total pour l'ensemble du conseil	13 122\$	6 561\$	19 683\$

Situation financière et réalisations de l'exercice 2006

Selon les données disponibles au 6 novembre 2006, l'exercice financier en cours se terminera avec un surplus d'environ 15 000\$.

Les travaux de réparation du quai du village (terminés au début du mois d'octobre) et la reconstruction de la pergola nécessitent des déboursés importants, environ 50 000 \$. Cependant une partie importante de ces coûts seront assumés par des subventions de Pêches et Océans Canada, du Pacte rural et des fonds de développement de la CRÉ (Conférence régionale des élus de l'Estrie). De plus, des réparations à l'édifice municipal occasionneront des dépenses d'environ 20 000\$.

D'autre part, le processus de mise en conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de notre plan et de nos règlements d'urbanisme ainsi que le projet d'égouts et d'aqueduc ont exigé beaucoup d'énergie des membres du Conseil. Dans ce dernier cas, des études supplémentaires de nos ingénieurs ont été nécessaires.

Le Conseil a également procédé à la création d'un poste de gérant (e) du camping, emploi saisonnier à temps complet, dont le salaire est assuré par les revenus de l'organisation. Les surplus d'opération du camping serviront à moderniser les équipements informatiques (site web, logiciels, ordinateur et écran) et à effectuer certains travaux de terrassement.

De plus, c'est avec beaucoup de fierté que la Municipalité s'est associée au Comité de développement local pour l'inauguration des **Sentiers du clocher**, partie riveraine et section forestière.

Enfin, la Municipalité est à se doter d'un site Internet qui, nous l'espérons fortement, pourra satisfaire les besoins de nos citoyens, de nos citoyennes ainsi que ceux d'éventuels visiteurs. Vous pourrez le consulter à partir de la mi-décembre à l'adresse : www.piopolis.ca

Adjudication de contrats pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006

➤ Contrats de plus de 25 000 \$

Contractants	Montants	Objet du contrat
Ministère des finances	59 975\$	Sûreté du Québec
MRC du Granit	48 929\$	Quotes-parts 2006

- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus au cours de cette période avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Contractants	Montants	Objet du contrat
MRC du Granit	48 929\$	Quotes-parts 2006
	18 802\$	Collecte des ordures et du recyclage
	8 312\$	Collecte des boues
	4 340\$	Location de bacs à ordures
Excavation Normand Cameron Inc.	13 205\$	Rechargement et creusage de fossés chemin de la Pointe-aux-Bouleaux et rang des Grenier
	11 618\$	Rechargement et creusage de fossés chemin du Lac et rang des Grenier
	17 254\$	Achat d'une niveleuse

Orientation générale pour 2007

Des investissements importants sont prévus afin que les équipements de la Municipalité (édifices et machinerie) soient maintenus dans le meilleur état possible. Ainsi, nous envisageons, entre autres, le remplacement des fenêtres de l'édifice municipal et, à plus long terme, le remplacement du système de chauffage (lorsque le 600 volts sera disponible dans le village).

La mise en œuvre du schéma de couverture de risques d'incendies nécessitera des déboursés importants en 2008. Mais, déjà en 2007, nous commencerons certains travaux afin de répartir les dépenses sur plusieurs années.

En somme, le budget de l'année 2007 et le plan triennal d'immobilisation pour les années 2007 à 2009 seront élaborés et adoptés en fonction des priorités déterminées par le Conseil dans son plan de développement.

Conclusion

Nous sommes heureux de constater que la situation financière de la Municipalité est excellente, que son taux de taxation est très raisonnable et que le dynamisme de notre collectivité fait de Piopolis un milieu de vie unique, enviable, où il **fait vraiment bon vivre**.

Un grand merci à tous les bénévoles des différents comités et organismes communautaires et toute ma reconnaissance aux conseillers, aux conseillères et aux employés municipaux qui prennent à cœur le mieux être de notre population.

Déposé ce 6^e jour de novembre 2006.

Marc Beaulé
Maire

- AVIS PUBLIC -
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-009

**AVIS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES
SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1° Lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 octobre 2006 , le Conseil municipal de la Municipalité de Piopolis a adopté le règlement n° 2006-009 intitulé *règlement de zonage de la Municipalité de Piopolis* lequel constitue le nouveau règlement de zonage de la Municipalité et détermine principalement les usages et constructions autorisés dans les différentes zones qui y sont décrites.

De plus, il contient principalement les normes relatives aux constructions et aux usages complémentaires ou temporaires et l'utilisation des terrains, les normes relatives aux contraintes physiques et à la protection du milieu, de même que les dispositions relatives aux constructions et usages dérogatoires protégés par droits acquis.

Ledit règlement remplace le règlement de zonage numéro 1990-005 en vigueur actuellement.

2° Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

3° Ce registre sera accessible de 9h00 à 19h00, le **vendredi 8 décembre 2006**, au bureau municipal, 403 rue Principale à Piopolis.

4° Il est à noter que pour être admis à signer ce registre, l'électeur devra présenter à la personne responsable du registre, un document attestant son identité, soit carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport canadien. Si l'électeur ne peut fournir un de ces trois documents, il est prié d'amener avec lui d'autres documents afin d'établir son identité.

5° **Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 62** et ce, en vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- 6° Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le vendredi 8 décembre 2006 à 19h05 au bureau municipal, 403 rue Principale à Piopolis.
- 7° Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales de bureau, de même que pendant la période d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Conditions générales à remplir le 1^{er} novembre 2006 :
 - ❖ Être domicilié sur le territoire de la Municipalité et depuis au moins six (6) mois au Québec;
 - ou
 - ❖ Être depuis au moins douze (12) mois le propriétaire d'un immeuble ou être l'occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (c. F-2.1) situé sur le territoire de la Municipalité.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 1^{er} novembre 2006 :

Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires. (Note : un copropriétaire ou un cooccupant ne peut être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires).
4. Condition supplémentaire particulière aux personnes morales :

Être une personne désignée par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés qui, le 1^{er} novembre 2006 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ À PIOPOLIS, ce 20^e jour du mois de novembre 2006.

Julie Cloutier, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

- AVIS PUBLIC -
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2006-010

**AVIS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES
SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1° Lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 octobre 2006, le Conseil municipal de la Municipalité de Piopolis a adopté le règlement n° 2006-010 intitulé *règlement de lotissement de la Municipalité de Piopolis* lequel constitue le nouveau règlement de lotissement de la Municipalité et détermine principalement les dimensions et les superficies des lots, les normes relatives aux rues et les privilèges accordés aux lots dérogatoires protégés par droits acquis.

Ledit règlement remplace le règlement de lotissement numéro 1990-006 en vigueur actuellement.
- 2° Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
- 3° Ce registre sera accessible de 9h00 à 19h00, **le vendredi 8 décembre 2006**, au bureau municipal, 403 rue Principale, à Piopolis.
- 4° Il est à noter que pour être admis à signer ce registre, l'électeur devra présenter à la personne responsable du registre, un document attestant son identité, soit carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport canadien. Si l'électeur ne peut fournir un de ces trois documents, il est prié d'amener avec lui d'autres documents afin d'établir son identité.
- 5° **Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 62** et ce, en vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 6° Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le vendredi 8 décembre 2006 à 19h05, au bureau municipal, 403 rue Principale, Piopolis.
- 7° Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales de

bureau, de même que pendant la période d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Conditions générales à remplir le 1^{er} novembre 2006 :
 - ❖ Être domicilié sur le territoire de la Municipalité et depuis au moins six (6) mois au Québec;
 - ou
 - ❖ Être depuis au moins douze (12) mois le propriétaire d'un immeuble ou être l'occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (c. F-2.1) situé sur le territoire de la Municipalité.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 1^{er} novembre 2006 :

Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires. (Note : un copropriétaire ou un cooccupant ne peut être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires).
4. Condition supplémentaire particulière aux personnes morales :

Être une personne désignée par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés qui, le 1^{er} novembre 2006 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ À PIOPOLIS, ce 20^e jour du mois de novembre 2006.

Julie Cloutier, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LA RESSOURCERIE DU GRANIT

La Ressourcerie du Granit vous invite à donner une deuxième vie à vos vêtements et à vos meubles usagés. Voici l'adresse pour déposer ou faire ramasser vos articles : 2969 rue Laval à Lac-Mégantic ou par téléphone au : 819-583-6615.

De plus, la Ressourcerie a la responsabilité de ramasser gratuitement les vieux réfrigérateurs et les air climatisés dont on veut se défaire; de cette façon, la récupération écologique des hallocarbures est assurée.

SANITAIRE LAC-MÉGANTIC 2000 INC.

Cette entreprise, située à Frontenac, œuvre dans la récupération des matières résiduelles sèches comme les matériaux de construction, le métal et la colle à base d'urée formaldéhyde. Cependant, ces services ne sont pas gratuits. Pour information : 819-583-3831.

ENVIRONNEMENT

- Le Conseil municipal est très préoccupé par la possibilité que des **cyanobactéries** (algues bleus) se retrouvent dans la partie du lac Mégantic que nous occupons. Nous allons participer activement aux travaux d'un comité qui sera formé à l'échelle régionale afin de trouver les meilleures solutions possibles pour nous protéger de ce fléau. «C'est plus facile de prévenir que de guérir» comme le dit le dicton populaire.
- Entre temps, nous désirons rappeler aux propriétaires riverains qu'ils ont des **droits** : profiter du lac, de la baignade, de la pêche, des paysages, de la quiétude etc. et des **devoirs** : protéger les rives du lac en évitant que les engrais, la sédimentation ou tout autre forme de pollution s'y déverse. La revégétalisation des rives est un bon moyen de

protéger notre patrimoine collectif. Voir le site Internet de la Municipalité pour plus d'information.

- La MRC du Granit possède la 1^{re} réserve de ciel étoilé au monde. Pensons à faire notre part pour la réduction de la pollution lumineuse. L'abondance de lumière nous protège-t-elle des malfaisants ou les aide-t-elle? Voir le site Internet de la Municipalité pour plus d'information.

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ : www.piopolis.ca

À partir de la mi-décembre 2006, la Municipalité s'affichera sur le web. En effet, Piopolis aura son site Internet. Graduellement, il s'enrichira d'une grande quantité d'information. Nous vous invitons à le consulter régulièrement pour trouver des réponses à vos questions. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires en ligne pour que nous puissions faire de ce site un outil qui vous soit le plus utile possible.

POMPIERS VOLONTAIRES

La Municipalité est toujours à la recherche de candidats (tes) pour devenir pompier volontaire. Cette offre d'emploi s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Si le défi vous intéresse ou pour avoir plus d'information, communiquez avec le bureau municipal : 819-583-3953

FAMILLES, LAC ET VILLAGE EN FÊTE

La prochaine édition du festival « Piopolis : familles, lac et village en fête » aura lieu le samedi 10 février 2007. C'est un rendez-vous. Tous les détails vous seront dévoilés dans notre prochain bulletin.

ÉLAGAGE DES ARBRES LE LONG DES CHEMINS MUNICIPAUX

Les propriétaires de terrains sont responsables des arbres qui poussent sur leur propriété. C'est donc leur responsabilité de s'assurer que ni les arbres, ni les branches n'obstruent les chemins publics. La Municipalité ne devrait pas être obligée de procéder régulièrement à l'élagage des branches qui envahissent la voie publique.

PATINOIRE DE PIOPOLIS

Voici l'horaire pour la prochaine saison de patinage.

Jeudi :	17h30 à 20h00
Vendredi :	17h30 à 22h00
Samedi :	13h00 à 16h30 et de 18h00 à 22h00
Dimanche :	13h00 à 17h00

Jours fériés et congés scolaires : 13h00 à 16h30 et 18h00 à 22h00
FERMÉ le 25 décembre 2006 et le 1^{er} janvier 2007.

À noter que cet horaire peut être variable dépendant de l'achalandage.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Prenez note que pour la période des fêtes, le bureau municipal fermera du 22 décembre jusqu'au mercredi 3 janvier inclusivement. L'horaire normal reprendra le jeudi 4 janvier 2007.

RÉPARTITIONS DES RESPONSABILITÉS AU CONSEIL MUNICIPAL DE PIOPOLIS

Martine Bastien, conseillère # 1 :

Matières résiduelles, compostage, boues, urbanisme, Comité consultatif d'urbanisme, CIGES, loisirs, patinoire, OTJ, Québec-en-forme.

Germain Grenier, conseiller # 2 :

Sécurité publique, schéma des risques incendies.

Marie-Claire Thivierge, conseillère # 3 :

Administration générale, bibliothèque, vie communautaire, Trans-Autonomie.

Claudette Grenier, conseillère # 4 :

Aqueduc, égouts, patrouille nautique, Association pour la protection du lac Mégantic.

Serge Gosselin, conseiller # 5 :

Voirie, déneigement, bâtiments, équipements, Comité de voirie.

François Villemaire, conseiller # 6 :

Environnement, Association pour la protection du lac Mégantic, développement, Comité de développement local de Piopolis, assurances.

Marc Beaulé, maire :

L'ensemble des dossiers, présidence du Comité consultatif d'urbanisme, camping, MRC.

RAPPEL POUR LE DÉNEIGEMENT

Nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de déneiger son entrée sur la voie publique. En plus de contrevenir à un règlement municipal, cette pratique est dangereuse pour la circulation automobile et pour les employés et les équipements de déneigement de la Municipalité.

Pour que le déneigement se fasse de manière sécuritaire, nous vous prions de placer les bacs de matières résiduelles (bacs noirs et bacs verts) dans votre entrée de cours et non pas sur l'emprise de la voie publique ni de l'autre côté du chemin.

INTERDICTION DE STATIONNER

Tel que décrit à l'article 12 du règlement 1999-006 relatif au stationnement : « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce sur tout le territoire de la Municipalité de Piopolis ».

À VENDRE : BOÎTE DE CAMION

La Municipalité de Piopolis veut vendre une boîte de camion d'une longueur de 6 mètres (20 pieds) qui peut servir d'entrepôt. Si vous êtes intéressés, vous devez déposer vos soumissions, par écrit, au bureau municipal au plus tard le lundi 11 décembre 2006 à 10h00. Pour information, composez le 819-583-3953.

Nous vous rappelons cependant que nos règlements interdisent l'installation de ce genre d'équipement sur l'ensemble du territoire.

LES AMIS DES SENTIERS

Le Comité de développement local de Piopolis invite la population à se joindre à un regroupement de bénévoles « Les Amis des sentiers » pour entretenir notre réseau pédestre, forestier et riverain de Piopolis.

L'implication des membres de ce comité se résume à quatre corvées par an (une par saison) ce qui permettra aux randonneurs de profiter des sentiers tout au long de l'année.

Les personnes intéressées peuvent communiquer directement avec Lyne Poulin au 819-583-3080.

Nous vous remercions à l'avance pour votre implication dans la continuité de ce beau projet qui appartient à tous les citoyens(nes) de Piopolis.

Le CDLP

QUEBEC EN FORME

➤ *Saviez-vous que Québec en forme offre un soutien financier pour supporter votre milieu dans la réalisation d'activités familiales et d'activités physiques pour les enfants de 4 à 12 ans ?*

- *Saviez-vous qu'à chaque année, depuis 2003, Québec en forme injecte plus de 300 000 dollars auprès des municipalités et des écoles primaires de la MRC du Granit ayant formulées une demande ?*
- *Saviez-vous qu'il vous est possible de vous exprimer sur le choix de ces activités ?*

Dès janvier, votre représentant Québec en forme ainsi que votre élu responsable des dossiers loisirs seront appelés à produire une programmation d'activités destinées aux familles et aux enfants de votre milieu. Si vous souhaitez vous exprimer sur le choix de ces activités ou êtes intéressés à animer (en échange de rémunération) certaines de ces activités, nous vous invitons à communiquer avec votre municipalité.

Au plaisir de vous retrouver au cœur des activités de votre milieu !

NOUVELLES DE LA FABRIQUE - SECTEUR ST-ZÉNON DE PIOPOLIS

1- Réparation de l'église

Les travaux majeurs sont terminés. Merci à Monsieur Richard Pépin, entrepreneur en peinture, de la compagnie Trélidar inc. de St-Georges de Beauce, et à tous les nombreux bénévoles, particulièrement à Monsieur Florian Grenier, gestionnaire et responsable de ce dossier.

En juin, le manque d'argent pour finaliser ces travaux était de 18 000\$. La deuxième vague de sollicitation qui s'adressait aux enfants et descendants des familles souches a rapportée 31 000\$. Bravo à vous tous!

Il a donc été décidé d'effectuer immédiatement des travaux nécessaires mais non prévus dans le budget cette année soit : la réfection au complet du perron avec l'installation de 6 rampes de sécurité en aluminium et la

réparation du stationnement par le recouvrement presque au complet d'une nouvelle couche d'asphalte.

Il nous reste donc à faire :

- A) le corridor menant à la sacristie
- B) les fenêtres de la sacristie
- C) et dans la cave!!!, on y verra plus tard...

La plaque commémorative est la réalisation d'André Gauthier qui en fait don à la paroisse. Elle sera installée en permanence dans l'église. Nous le remercions du fond du cœur.

2-Fête de la reconnaissance

Dimanche le 3 septembre 2006, après la messe, 88 personnes impliquées bénévolement dans la paroisse, ont reçu un parchemin les gratifiant pour leur travail et de façon particulière Monsieur et Madame Paul Corriveau ont été remercié pour leur travail effectué souvent dans l'ombre. Madame Yvette Jacques Grenier a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour ses 25 années de service à l'église comme sacristine. Elle lui a été remise par Monsieur Daniel Bouchard, député provincial de Mégantic-Compton. Voici le nom des 5 gagnants du grand tirage :

- 1^{er} prix (peinture Gamache) : Jean-Louis Legendre de Scotstown
- 2^e prix (chandelier et cadre en fer plaqué) : Serge Gouin de Victoriaville
- 3^e prix (catalogne) : Sylvio Côté de Coaticook
- 4^e prix (100\$) : Diane Brodeur de Marston
- 5^e prix (50\$) : Bertrand Fillion de Ste-Catherine

Merci d'avoir fait un succès de cette levée de fonds. Tous les billets ont été vendus et nous avons fait un profit net de 7 124\$.

3- Tournoi de Golf suivi du Méchoui à l'Auberge de Piopolis, tenu le samedi 23 septembre 2006 a été un beau succès malgré la pluie. Une recette

nette de 1 390\$. Merci à tous les participants (es) et surtout à Monsieur Camille Fortier, responsable de l'activité du golf et à Monsieur Pierre Provost, propriétaire de l'Auberge et responsable du souper. L'événement sera probablement repris l'an prochain.

4- La C.V.A 2006 : Cette année, 20 bénévoles faisaient le porte à porte, pour rencontrer personnellement les 281 personnes inscrites sur les listes mises à jour annuellement. Encore là, votre générosité s'est manifestée. Nous avons largement dépassé notre objectif qui était de 15 600\$. Que Dieu vous bénisse 18 056 fois puisque c'est le montant que vous avez donné à votre église paroissiale. Merci du fond du cœur; vous facilitez le travail de vos gestionnaires.

5- Résumé de votre générosité depuis 2 ans, c'est à dire, depuis le début des gros travaux :

<u>Items</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>Total</u>
1)Sollicitation pour les travaux:	36 132,70\$	43 750,92\$	79 883,62\$
2)Sollicitation pour la C.V.A	15 590,00\$	18 056,00\$	33 646,00\$
Pour un <u>Grand Total</u> de :	113 529,62\$		

Votre soutien, votre compréhension et votre aide nous procure l'énergie nécessaire pour continuer à travailler bénévolement au travail de la paroisse, en gérant sainement l'argent que vous nous confiez.

6-Cueillette des canettes et des bouteilles consignées : Prenez note qu'il y aura toujours 3 collectes durant l'année et ce, à périodes fixes : la 1^{re}, le samedi suivant la fête des Rois (Épiphanie) au début janvier. La 2^e, le samedi suivant la fête de la Reine (fête des Patriotes) en mai. La 3^e, le samedi suivant l'Action de Grâce en octobre. Prévues à l'avance, nous sommes persuadés qu'on pourra majorer le profit de cette activité pour le bénéfice de la paroisse. Notez bien : Si quelqu'un a été oublié, veuillez nous en aviser rapidement. Le triage s'effectuera toujours au garage de «Normand Automobile» dès 9 heures le samedi matin.

Notez bien : Pour les vacanciers absents de leurs chalets lors de la cueillette, il y aura à l'édifice municipal un bac de recyclage identifié à cette fin.

7-Les concerts à l'église en 2006 : Le festival St-Zénon-de-Piopolis ne donne plus un montant fixe pour la location de l'Église. La Fabrique, secteur de Piopolis, reçoit 0,75 cents de redevance par billets vendus. Cette année, le montant des 6 chèques totalisait 1 402,50\$... alors, vous êtes invités à venir aux concerts, invitez vos amis, parlez-en autour de vous et du même coup, vous soutenez financièrement votre église.

8-Le cimetière paroissial : Le samedi 26 août 2006, 2 voyages de terres ont été étendus et nous avons semé tout le long du côté du charnier. En septembre, Laurent Grenier (Fils de Jean-Luc) a mis à jour le plan du cimetière. Des copies sont disponibles sur demande.

« N'oubliez pas de regarder le thermomètre. Votre générosité l'a fait explosé! Soyez en fiers et sachez que plusieurs nous envient ».

Donc, à vous tous, les membres du conseil de gestion vous souhaitent un très joyeux temps des Fêtes et une année 2007 remplie de mille et une bonnes choses. Merci de faire équipe avec nous.

Diane Lafontaine, présidente du conseil de gestion

Téléphone : 583-4431

LE COMITÉ DU P'TIT BONHEUR ET LE CLUB DU BON TEMPS

Le Comité du P'tit Bonheur et le Club du bon Temps s'unissent pour souhaiter à chacun et chacune d'entre vous la santé, le bonheur et la joie pour la nouvelle année. La prochaine activité du Comité du P'tit Bonheur sera un dîner le mercredi 10 janvier 2007 à l'occasion de la fête des Rois.

On vous attend !



CALENDRIER 2007 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Collecte des ordures (bacs noirs)
Tous les autres lundis = collecte des matières recyclables (bacs verts)
 Collecte des gros rebus (4 juin et 8 octobre) et recyclage

Janvier

d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6
7	<input type="checkbox"/> 8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	<input type="checkbox"/> 22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	<input type="checkbox"/> 5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	<input type="checkbox"/> 19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	<input type="checkbox"/> 5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	<input type="checkbox"/> 19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

d	l	m	m	j	v	s
1	<input type="checkbox"/> 2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	<input type="checkbox"/> 16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	<input type="checkbox"/> 30					

Mai

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	<input type="checkbox"/> 14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	<input type="checkbox"/> 28	29	30	31		

Juin

d	l	m	m	j	v	s
					1	2
3	<input type="radio"/> 4	5	6	7	8	9
10	<input type="checkbox"/> 11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	<input type="checkbox"/> 25	26	27	28	29	30

Juillet

d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	<input type="checkbox"/> 9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	<input type="checkbox"/> 23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

d	l	m	m	j	v	s	
				1	2	3	4
5	<input type="checkbox"/> 6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	<input type="checkbox"/> 20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

Septembre

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	<input type="checkbox"/> 3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	<input type="checkbox"/> 17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

d	l	m	m	j	v	s
	<input type="checkbox"/> 1	2	3	4	5	6
7	<input type="radio"/> 8	9	10	11	12	13
14	<input type="checkbox"/> 15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	<input type="checkbox"/> 29	30	31			

Novembre

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	<input type="checkbox"/> 12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	<input type="checkbox"/> 26	27	28	29	30	

Décembre

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	<input type="checkbox"/> 10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	<input type="checkbox"/> 24	25	26	27	28	29
30	31					